

représentant un gros enfant nu, aux courtes jambes, les mains ramenées sur le ventre.

De cette série nous passons, par une transition insensible, au style d'Égine. Il est représenté à Rhodes par des statuettes et des masques. Les statuettes sont debout ou assises, vêtues d'un ample péplos rabattu sur la poitrine, aux plis simples; les cheveux frisés sur le front forment un large bandeau; tout le corps est plus élancé et, pour les femmes debout, s'infléchit légèrement sur une jambe; les yeux ne sont plus obliques¹. Cinq masques au Louvre appartiennent à un style un peu plus ancien; des taches de couleur rouge, noire, bleue, relèvent le fond blanc; elles dessinent un collier et des oves. Ce sont des têtes de femmes couvertes d'un voile appliqué sur une stéphané et sur de larges bandeaux. Le *British Museum* possède une dizaine de têtes semblables; on sait combien elles sont fréquentes dans les nécropoles des pays grecs. Le style libre est à peine représenté à Camiros.

Si l'on remarque que la plupart des vases de Camiros appartiennent ou au style qui réunit les motifs géométriques perfectionnés aux représentations d'animaux orientaux, ou au style qui reproduit seulement ces animaux, on admettra facilement que, d'une façon générale, les terres cuites et les vases sont du même temps, c'est-à-dire du VI^e siècle et de la première moitié du V^e; quelques exemplaires seuls sont plus anciens. Ces dates sont confirmées par la découverte de figurines semblables, qui étaient placées dans les tombeaux à côté de poteries de style corinthien.

ALBERT DUMONT.

¹ Trois types principaux : 1^o femme assise sur un trône à dossier carré, les mains sur les genoux; 2^o femme debout, le péplos ouvert, agrafé aux épaules, rabattu sur la poitrine; cette femme tient

la main droite sur la poitrine et relève de la main gauche ses draperies; 3^o femme debout, à demi enveloppée dans le manteau ordinaire, porte, comme la précédente, la main droite à la poitrine.

*CONJECTURES sur le nom et les attributions d'une magistrature romaine
à propos de la biographie du philosophe Musonius Rufus.*

Une des principales utilités que nous retirons de l'étude des inscriptions est la connaissance ou la détermination plus précise d'un grand nombre d'emplois civils, politiques ou religieux, dont quelques-uns sont vaguement désignés, et quelques autres ne sont pas même mentionnés par les auteurs anciens. C'est ainsi que les témoignages épigraphiques ont permis de reconstituer l'ordre des avancements (*cursus honorum*) dans les magistratures publiques de Rome, de dresser le tableau de ces magistratures, et de reconstituer ce qu'on appellerait aujourd'hui l'almanach officiel de l'empire romain. Toutefois bien des lacunes restent encore à combler dans un tableau si étendu. La présente note a pour objet de signaler, sinon de remplir, s'il est possible, une de ces lacunes. L'occasion s'en est présentée à moi dans l'étude que je renouvelais récemment de la biographie et des écrits d'un philosophe contemporain de Plutarque.

On possède sous le nom du philosophe stoïcien Musonius Rufus un assez grand nombre de fragments, remarquables par la pureté des doctrines morales, et qui sont dignes d'un philosophe de l'école d'Épictète. Mais la vie du personnage auquel ces fragments appartiennent ne nous est guère connue que par une notice de Suidas et par quatre témoignages de Tacite¹.

Pour commencer par Tacite, il nous montre, l'an 62 de l'ère chrétienne, sous le règne de Néron, Musonius visitant en ami Rubellius Plautus dans l'île de Gyare et l'encourageant à prévenir par le suicide les ordres donnés par l'empereur pour sa mort². Trois ans plus tard, en 65, Musonius est exilé à cause de la popularité de son enseignement stoïcien auprès de la jeunesse romaine³.

Il avait été sans doute rappelé de l'exil après la mort de Néron; car on le voit, en 69, lors de la révolte des légions contre Vitellius, sortir de Rome avec une ambassade officielle et prêcher la concorde aux sol-

¹ Ces témoignages et les autres renseignements accessoires sont longuement discutés dans la thèse académique de Nieuwland (Amsterdam 1783) qu'a reproduite, en 1822, l'éditeur des frag-

ments de Musonius Rufus, J. Venhuizen Peerlkamp.

² *Annales*, XIV, LIX.

³ *Annales*, XV, LXXI.

dat, qui l'accueillirent avec dédain et qui l'auraient peut-être maltraité, s'il n'avait renoncé, comme le dit l'historien, à son « intempestive sagesse »¹.

Enfin, au début du règne de Vespasien, Musonius poursuit avec succès la vengeance de Soranus contre le délateur Publius Celer².

La notice de Suidas, confirmant en cela le premier des textes de Tacite cités plus haut, nous apprend que Musonius était Étrurien d'origine et ajoute qu'il était né à Vulsinies (Bolsena). Cette même notice, d'ailleurs très confuse, contient, à l'honneur du même Musonius, quelques lignes d'une lettre, aujourd'hui perdue, de l'empereur Julien³, où celui-ci, félicitant un ami qui sait unir la profession de philosophe à celle de fonctionnaire utile dans sa patrie, lui cite comme un exemple honorable de cette heureuse alliance le philosophe Musonius, qui avait le soin des poids (*ἐπεμέλετο βαρῶν*) lorsqu'il fut exilé par Néron.

Or ces deux mots, *ἐπεμέλετο βαρῶν* ont fort mis en peine les annotateurs anciens et modernes de Suidas, qui, n'en comprenant pas le sens le plus simple, ont tour à tour fait de Musonius un préfet de la flotte, ou même un ingénieur chargé des fortifications de Rome⁴. Il serait fastidieux de discuter ces diverses méprises des scholiastes⁵, quand nous avons des deux mots en question une explication qui n'exige ni détour ni effort de synonymie laborieuse. Je crois avoir réuni jadis dans un de mes Mémoires d'histoire ancienne et de philologie⁶ les principaux textes anciens qui se rapportent, chez les Grecs, à l'usage des *σηκώματα* et chez les Romains aux *ponderaria*. La réunion des deux mots *Pondera* et *Mensuræ* est assez fréquente dans les inscriptions.

Exigere pondera et mensuras est une locution non moins familière aux Romains, et beaucoup de mesures romaines portent une empreinte constatant qu'elles ont été vérifiées *ad exemplar quod est in Capitolio*.

¹ *Histoires*, III, LXXXI, où il le caractérise ainsi comme Stoïcien : *studium philosophiæ et placita Stoicorum æmulatus ni omisisset intempestivam sapientiam*.

² Tacite : *Histoires*, IV, XL.

³ *Fragment III* à la suite de l'édition des *Lettres de Julien*, par Heiler (Mayence, 1828, in-8°).

⁴ Ce dernier sens a généralement prévalu. Heiler traduit en latin par *turrium curator erat* : il est suivi par Hercher dans son édition des *Epistolographi græci*.

En français, M. Talbot traduit par : *s'occupait de fortifications*.

⁵ J'insiste sur ce mot parce que déjà le mot *βαρῶν* est accompagné de la glose *τειχῶν* dans la notice de Suidas, et que, dans le même lexique, au mot *Βάρεις*, la même synonymie est invoquée avec citation de la phrase de Julien.

⁶ Page 197. Observations critiques sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie latine.

Toutefois on n'avait pas, je crois, retrouvé jusqu'ici le nom des fonctionnaires chargés de cette vérification, et qui probablement s'appelaient à Rome *exactores ponderum et mensurarum*, de même que, pour les *opera publica* en général, il y avait des *exactores operum publicorum*. C'est cette application du verbe *exigere*, ou d'un verbe exprimant, comme *curare*, une direction plus étendue, que l'on peut naturellement soupçonner sous les deux mots grecs *ἐπεμέλετο βαρῶν*. Si, au lieu d'écrire en grec, Julien avait écrit en latin, il aurait sans doute exprimé la fonction de Musonius par les mots *pondera (et mensuras) exigebat* ou *curabat*, ou enfin *erat ponderum exactor* ou *curator*.

D'ailleurs la réflexion qu'il adresse à son ami sur le caractère honorable, même pour un philosophe, des plus modestes fonctions municipales, nous rappelle précisément que Plutarque, contemporain de Musonius, se faisait honneur d'avoir exercé, dans sa petite ville natale de Chéronée, entre autres emplois, celui de préposé aux travaux, que nous désignons aujourd'hui sous le titre des « Ponts et Chaussées »¹. Il n'est pas étonnant qu'un chevalier romain, comme Musonius Rufus, se trouvât, au moment de son exil, allier son devoir de profession philosophique avec l'exercice d'une charge qui demandait une activité consciencieuse et qui n'était en rien indigne d'un bon citoyen. C'est précisément la charge désignée aujourd'hui par le titre de « Vérificateur en chef des poids et mesures ».

On serait justement curieux de voir justifié par le témoignage de quelque auteur ou de quelque inscription antique le titre latin d'*exactor* ou *curator ponderum publicorum*, auquel le texte de Julien nous ramène par conjecture. Mais il ne paraît pas qu'aucun témoignage direct confirme jusqu'ici notre explication. Mon savant confrère, M. Ernest Desjardins, à qui j'ai fait appel sur ce sujet, me signale seulement parmi les inscriptions d'Herculanum celle d'une balance sur laquelle on lit *ponder[ibus] exact[is]*². Quant au mot *examinator*, que lui rappelait aussi la question proposée, examen fait du seul texte épigraphique où il se rencontre comme signe d'une magistrature, M. Desjardins reconnaît, après la démonstration concluante de M. E. Cuq³, que ce mot désigne,

¹ Préceptes politiques, ch. xv. Ἐγὼ πρὸς τοὺς ἐγκαλοῦντας, εἰ κεράμῳ παρ-έσθηκα διαμετρουμένῳ, καὶ φυράμασι καὶ λίθοις παρακομιζομένοις, οὐκ ἐμαυτῷ γε, φημί, ταῦτ' οἰκονομεῖν, ἀλλὰ τῇ πατρίδι.

² Mommsen. *Inscriptiones regni Nea-*

politani, n° 6303. — ³ De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien. — I. *L'examinator per Italiam*. — Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Fascicule 21.

et cela au iv^e siècle de l'ère chrétienne, une sorte d'inspecteur des finances désigné ailleurs par le mot de *discussor*. Mais, en l'absence du témoignage désiré, le texte de Julien, d'accord avec la vraisemblance historique, nous autorise à croire que, dès le i^{er} siècle de l'empire, il existait à Rome un service central des Poids et Mesures; peut-être aussi que ce service se partageait, comme chez nous, en deux sections, l'une pour la fabrication et le contrôle de mesures justement autorisées, l'autre afférente plutôt à la police, pour la surveillance de l'emploi que le commerce faisait des mesures officielles.

Chose singulière, une des formules conservées parmi les *Varia* de Cassiodore¹ est une lettre adressée au *præfectus annonæ*, où la chancellerie impériale s'efforce de relever l'importance de cette fonction, en rappelant à celui qui l'exerce qu'il a surtout à contrôler sévèrement le commerce de la boulangerie, pour qu'aucune fraude ne puisse altérer le poids ou la qualité du pain. C'est ce contrôle qui est caractérisé par les mots *panis pondera æquus examinatore intende*. Cela répond précisément à la seconde section du service dont l'ensemble serait désigné, selon nous, par les mots *pondera et mensuras curare*.

É. E.

¹ VI, XVIII. *Formula præfecti annonæ*.
Le plus ancien exemple d'*examinator*
paraît être celui que nous offre Tertul-

lien, *Apolog.* 9; mais, dans ce passage,
le mot est employé métaphoriquement.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française, est décédé le 28 mai 1884.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du lundi 26 mai 1884, l'Académie des sciences a élu M. Cailletet académicien libre, à la place vacante par le décès de M. le comte Du Moncel.

Dans sa séance du lundi 9 juin 1884, l'Académie des sciences a élu secrétaire perpétuel pour les sciences physiques M. Jamin, membre de la section de physique générale, à la place vacante par le décès de M. J.-B. Dumas.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du samedi 14 juin 1884, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Himly à la place vacante, dans la section d'histoire générale et philosophique, par le décès de M. Mignet.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180), par Achille Luchaire. Paris, Imprimerie nationale, 1883, 2 vol. in-8°.

La période des premiers Capétiens était demeurée jusqu'à ce jour imparfaitement étudiée en ce qui touche les institutions. Un savant professeur, M. A. Luchaire, s'est proposé, dans l'ouvrage ici annoncé, d'en donner un exposé concis et substantiel à l'aide des sources contemporaines et des documents originaux. Il met en relief le rôle que joua la royauté à cette époque et le caractère du mouvement politique et social qui aboutit à la monarchie telle qu'elle apparaît à la fin du règne de Philippe-Auguste et sous saint Louis. L'ouvrage de M. Luchaire se divise en cinq livres : le premier traite de *la royauté capétienne*, le second, de *des organes de la royauté*, le troisième, de *des fonctions de la royauté*, le quatrième, de *des relations de la royauté* et le cinquième, de *des rois capétiens*. Viennent ensuite une conclusion, des notes des appendices et un index des noms de personnes et de lieux. Cet ouvrage, fruit d'une solide érudition, dont l'auteur a fait un opportun et judicieux emploi en ne lui demandant que ce qui était nécessaire au sujet, jette de nouvelles lumières sur l'histoire de France, au XI^e et au XII^e siècle. La distribution en est bien faite, le style en est clair, et les conclusions sont appuyées sur un ensemble de textes intelligemment choisis. « C'est surtout, écrit M. Luchaire à la fin de son travail, comme force morale, comme instrument de justice et de paix, comme personnification du principe d'ordre et d'unité, que la puissance monarchique s'est développée pendant les deux cents ans qui suivirent le couronnement de Hugues Capet. A n'envisager que

les agrandissements territoriaux, les progrès accomplis par la troisième dynastie au XI^e et au XII^e siècle, sont relativement peu sensibles. La royauté n'a encore rempli que la plus petite partie de sa tâche. » A. M.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques; notice, T. XXXI, 1^{re} partie, 1884, Imprim. nat., 499 pages in-4°.

Ce volume, qui vient de paraître, contient quatre notices de M. L. Delisle : sur deux livres ayant appartenu à Charles V, sur un manuscrit mérovingien de la Bibliothèque royale de Belgique, sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du XIX^e siècle, et sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans. Deux autres notices complètent ce demi-volume : l'une de M. Fierville sur les n^{os} 115 et 710 de la bibliothèque de Saint-Omer; l'autre de M. Prou sur les ressorts-battants de la chirobaliste d'Héron d'Alexandrie.

Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Fonds de Cluni, par M. L. Delisle, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale. Paris, 1884, 413 pages in-8°.

L'abbaye de Cluni posséda longtemps une très riche collection de manuscrits, qui, pour la plupart, ont été détruits ou volés. L'histoire lamentable de ces destructions, de ces vols, commence à l'année 1562. Des bandes protestantes s'étant alors emparées de l'abbaye, mirent la bibliothèque au pillage. Théodore de Bèze a lui-même attesté le fait avec une sincérité qui l'honore. En 1789, quand les ordres religieux furent supprimés, ce qui restait des manuscrits de Cluni était encore un fonds considérable. On résolut d'en enrichir les bibliothèques de Paris; mais la décision prise n'eut pas de suites. Il faut le regretter, car le trésor laissé à Cluni fut mal gardé. Enfin, en l'année 1881, la ville de Cluni vendit à notre Bibliothèque nationale tout ce qu'elle avait conservé, volumes manuscrits et diplômes, et c'est l'inventaire particulier de cette précieuse collection que M. Delisle vient de rédiger et de publier.

Cet inventaire, fait avec le plus grand soin par l'homme le plus compétent, peut être signalé comme un modèle. Nous n'osons pas demander qu'on s'y conforme en tout dans la rédaction des inventaires officiels. Ils doivent être, nous le reconnaissons, plus brefs, devant être moins coûteux. Nous pouvons cependant assurer que les érudits ne trouveront superflue aucune des informations que donne M. Delisle sur la condition particulière de chaque volume, de chaque pièce. Toutes, en effet, éclairent quelque point obscur.

A cet inventaire M. Delisle a joint divers catalogues anciens des manuscrits de Cluni. Le plus ancien, qui est du XII^e siècle, offre beaucoup d'intérêt. Enfin il a dressé la liste des manuscrits conservés à Cluni en l'année 1800 et qui depuis ont disparu. Le chiffre de ces pertes récentes s'élève à 295 volumes. Voilà ce qu'il est bien triste d'avoir à constater.

GRÈCE.

Ο κατ' Ὀμηρον οἰκιακὸς βίος, *La vie de famille dans Homère*, par Cléon Rangabé. Leipsick, 1833, in-8° de xvi-224 pages, avec trois gravures. — Παιδικὰ διηγήματα, *Contes pour les enfants*, par Aristote Courtidès. Athènes, 1883, in-12 de 186 pages.

Il y a une quinzaine d'années, l'ouvrage de M. Rangabé a paru en feuilletons dans un journal intitulé *le Monde* (*Kóσmos*) et a donné lieu à une foule d'articles et d'observations critiques. L'auteur vient de le reprendre et l'a entièrement refondu, en y faisant des additions et de nombreuses améliorations. Il ne se dissimule pas la difficulté du sujet. Sans doute, dans les poésies homériques, on rencontre beaucoup de renseignements qui permettent, jusqu'à un certain point, de traiter les différentes questions soulevées ici; mais bien souvent les détails manquent et la conjecture prend trop de place dans un pareil travail. Quoi qu'il en soit, nous devons dire que l'auteur a mis à profit ces renseignements avec beaucoup de sagacité et il a su donner une grande vraisemblance aux résultats qu'il a obtenus. Son livre est divisé en trois parties : I. *La maison et son architecture*, comprenant l'ancien *oikos* en général et celui d'Homère en particulier, les compartiments, les termes par lesquels ils sont désignés, le chien gardien de la porte, les étables, les meubles et les jardins; II. *La famille* : l'homme, la femme, l'amour, le mariage, les enfants et les esclaves; III. *Le soin du corps* : le vêtement, le bain et les festins; IV. *La mort* : les maladies, les plaies, les médecins et la fin de la vie. L'ouvrage est très élégamment écrit en grec moderne, mais dans un grec qui paraît peut-être un peu trop hellénique et qui indique un retour marqué à l'ancienne langue. M. Rangabé, comme quelques-uns de ses compatriotes, proscrit entièrement le *ῥά* et le *νέ* et ne fait aucune concession à ceux qui, tout en réformant la langue, tiennent à conserver les conquêtes du génie moderne. Il cherche à maintenir une différence entre la langue écrite et la langue parlée. Cette différence, qui existe partout, est surtout remarquable dans le grec, non seulement à cause de la richesse grammaticale, mais à cause du changement survenu dans la prononciation et de la disparition de la quantité, signe diacritique d'une haute importance. — Nous ajoutons ici quelques lignes à propos d'un petit livre qui nous paraît mériter l'attention de ceux qui suivent les évolutions de la langue grecque moderne. Les *Παιδικὰ διηγήματα* de M. Courtidès sont écrits dans un langage simple, clair et rempli de charme. Il rappelle un peu celui dont s'est servi M. Bikélas pour traduire les contes d'Andersen. Nous croyons ces derniers écrivains dans la bonne voie, en ce sens qu'ils préparent l'avènement d'une langue qui sera peut-être un jour adoptée de préférence à celle qui n'est souvent regardée que comme un pastiche de Xénophon. E. M.

TABLE.

	Pages.
De la philosophie d'Origène. (2 ^e article de M. Ad. Franck.).....	293
Code rabbinique. (1 ^{er} article de M. Rodolphe Daresté.).....	302
Analecta Sacra, etc. (1 ^{er} article de M. E. Miller.).....	316
Le Livre de Sibawaihi. (Article de M. Ernest Renan.).....	328
Catalogue des figurines de terre cuite du Musée du Louvre. (3 ^e et dernier article de M. Albert Dumont.).....	334
Conjectures sur le nom et les attributions d'une magistrature romaine, etc. (Article de M. E. E.).....	346
Nouvelles littéraires.....	349